

AUTO 2001
RN 370

95500 GONESSE
A l'attention de M. DI IORIO

RAPPORT DE VÉRIFICATION DES EQUIPEMENTS MECANIQUES



Rapport n° : 069585-01.S001.21.2.0.1

Vérification effectuée le : 04/11/2016



Apave - Agence de Marne-la-Vallée

10, Place Fulgence Bienvenue
77600 BUSY SAINT GEORGES

Téléphone : 01.60.37.55.37 - Fax : 01.60.37.77.63

Apave - 191 rue de Vaugirard - 75738 Paris Cedex 15 - SA au capital de 222 024 163 € - RCS Paris 527 573 141

Filiales opérationnelles : **Apave Alsacienne SAS** RCS 301 570 446 ; **Apave Nord-Ouest SAS** - RCS 419 671 425 ;

Apave Parisienne SAS - RCS 393 168 273 ; **Apave Sudeurope SAS** - RCS 518 720 925

AUTO 2001
RN 370
95500 GONESSE

A l'attention de M. DI IORIO

Paris, le 04/11/2016

Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le compte rendu de vérification concernant :

- Vérification périodique ou ponctuelle des équipements suivants :
- Appareils de levage

Un rapport provisoire a été remis à M. DI IORIO

Le registre réglementaire a été visé

Ce rapport comporte 29 pages numérotées de 1 à 29

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

**Adresse de l'installation visitée
ou de rattachement :**

AUTO 2001
RN 370

Vérificateur : **Tenhage Bruno**

Equipements Mécaniques
10, Place Fulgence Bienvenue

95500 GONESSE

77600 BUSSY SAINT GEORGES

Téléphone : 01.60.37.55.37

Télécopie : 01.60.37.77.63

VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES Prescriptions applicables aux utilisateurs

EQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Les vérifications des équipements de travail doivent être effectuées par des personnes qualifiées, compétentes dans le domaine de la prévention des risques présentés par les équipements de travail et connaissant les dispositions réglementaires afférentes (Article R. 4323-24 du Code du travail) et ayant l'expérience du métier de vérificateur, en particulier une pratique habituelle de celui-ci.

APPAREILS ET ACCESSOIRES DE LEVAGE

Les équipements de travail servant au levage de charges, de postes de travail ou au transport en élévation des personnes utilisés dans les établissements visés aux articles L.4111-1 à L.4111-3 du Code du Travail ainsi que ceux utilisés dans les mines et carrières et leurs dépendances visées par le Règlement Général des Industries Extractives, sont soumis respectivement, en matière de vérification, aux dispositions des arrêtés du 01 mars 2004 et du 30 novembre 2001 qui prescrivent les vérifications suivantes :

Vérification avant mise ou remise en service

Les appareils de levage mus mécaniquement ou par la force humaine et les accessoires de levage doivent faire l'objet de tout ou partie des examens et essais suivants, lors de leur mise 1) ou remise 2*) en service :

EXAMENS ET ESSAIS	CIRCONSTANCES IMPOSANT DES EXAMENS OU ESSAIS
examen d'adéquation	1) lors de la mise en service dans l'établissement (neuf, occasion ou location)
examen de montage et d'installation	2a) en cas de changement de site d'utilisation, de configuration, de conditions d'utilisation sur un même site
essais de fonctionnement	2b) à la suite d'un démontage suivi d'un remontage
examen de l'état de conservation	2c) après tout remplacement, réparation ou transformation importante intéressant un organe essentiel
épreuves statiques et dynamiques	2d) à la suite de tout accident provoqué par la défaillance d'un organe essentiel

Toutefois, les appareils soumis à des changements de site d'utilisation et ne nécessitant pas l'aménagement de supports particuliers sont dispensés de la vérification prévue au cas 2a) ci-dessus, à condition d'avoir fait l'objet dans cette configuration des examens et essais de mise en service du cas 1) ci-dessus et, depuis moins de six mois, de la vérification générale périodique.

Nota : Les épreuves permettent de s'assurer expérimentalement de l'absence d'anomalie préjudiciable à la solidité et/ou à la stabilité. A défaut de présentation des documents prévus par l'arrêté du 01 mars 2004, sans avis formalisé du chef d'établissement, les épreuves sont réalisées conformément aux dispositions du contrat, dans les conditions prévues par le fabricant et à défaut dans les conditions définies par les textes de références. Le vérificateur ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués par les épreuves à l'appareil ou à son support. L'examen de montage et d'installation est limité aux éléments assemblés sur le site d'utilisation et réalisé sur la base des informations contenues dans la notice d'instructions du fabricant.

Vérification générale périodique

Les appareils et les accessoires de levage doivent faire l'objet de vérifications générales à périodicité annuelle. Toutefois, cette périodicité est :

- Semestrielle pour les appareils listés au II et III de l'article 20 de l'arrêté du 01 mars 2004, les appareils mus par une énergie autre que la force humaine et utilisés pour le transport des personnes ou le déplacement en élévation des postes de travail
- Trimestrielle pour les appareils mus par la force humaine et utilisés pour le déplacement en élévation des postes de travail.

Ces vérifications portent sur l'examen de l'état de conservation et les essais de fonctionnement.

MACHINES ET ENGINES DE TERRASSEMENT A CONDUCTEURS PORTES

Vérification générale périodique

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 5 mars 1993 modifié ou de l'arrêté du 24 juin 1993, les machines et engins de terrassement définis par ces textes doivent faire l'objet de vérifications générales à périodicité trimestrielle ou annuelle selon le cas, qui comprennent l'examen de l'état de conservation et les essais de fonctionnement. Tous les équipements de travail doivent être réglés, entretenus et vérifiés régulièrement de manière à préserver la sécurité et la santé des travailleurs dans le cadre de l'obligation générale de sécurité (art. L. 4121-1 du Code du Travail).

AUTRES EQUIPEMENTS

ASCENSEURS, MONTE-CHARGES ET ELEVATEURS DE PERSONNE DONT LA VITESSE N'EXCEDE PAS 0,15 m/s

L'article R.125-2-4 du Code de la Construction et de l'Habitation prescrit un contrôle technique des ascenseurs au moins tous les cinq ans. L'arrêté du 29 décembre 2010 prescrit une vérification annuelle des ascenseurs et monte-charges et élévateurs de personnes. La vérification, fonctionnement compris, des ascenseurs doit être effectuée par un organisme agréé, tous les cinq ans et après transformation importante, dans les établissements recevant du public. Le fonctionnement des ascenseurs installés dans des immeubles de grande hauteur (IGH) doit être vérifié par un organisme agréé tous les 6 mois pour les appareils équipés de dispositifs d'appel prioritaire et tous les ans pour ceux qui n'en sont pas équipés.

Par ailleurs, indépendamment des examens précités, les normes NF EN 81-1/2 stipulent que les ascenseurs doivent faire l'objet d'examen et essais avant leur mise en service et à la suite de transformations importantes ainsi qu'après tout accident et incident.

ESCALIERS MECANIQUES ET TROTTOIRS ROULANTS

Dans les établissements recevant du public, la vérification de ces appareils doit être effectuée par un organisme agréé, tous les ans et après transformation importante.

DIVERS

Les équipements suivants doivent être vérifiés:

- A la mise ou à la remise en service et périodiquement au moins tous les 3 mois: Echafaudages (arrêté du 21 décembre 2004),
- Au moins tous les 6 mois : Portes et portails automatiques ou semi-automatiques (arrêté du 21 décembre 1993),
- Au moins tous les 12 mois : Equipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur (arrêté du 19 mars 1993).

DEFINITION ET CONTENU DES MISSIONS DE BASE

La mission comprend les seules opérations décrites dans le présent rapport, réalisées dans les limites définies ci-dessous. Les codes de missions sont rappelés dans le corps du rapport.

Pour les équipements de travail, les vérifications périodiques, les vérifications avant mise ou remise en service, sont réalisées dans le respect des contenus, des limites d'investigation et des exclusions de mission définies dans les cahiers des charges de la profession.

Pour les autres équipements, les examens et essais effectués dans le cadre des missions de base comportent, l'examen visuel de l'état de conservation des parties de l'équipement, visibles et accessibles sans démontage et en sécurité, l'essai de fonctionnement de l'équipement et des dispositifs de protection en place. Pour les ascenseurs, monte-charges, escaliers mécaniques et trottoirs roulants les missions sont complétées, le cas échéant, par la vérification du respect des prescriptions applicables aux établissements recevant du public (ERP), immeubles de grande hauteur (IGH) et immeubles d'habitation.

Les examens et essais effectués dans le cadre des missions de base nécessitent, de la part du chef d'établissement, la mise à disposition des équipements à examiner, des opérateurs qualifiés à leur conduite, de la documentation nécessaire (notice d'instructions, déclaration de conformité, rapport précédent, données relatives au site...), des moyens d'accès sécurisés et dans le cas des vérifications relatives aux appareils de levage, des charges d'essais et d'épreuves suffisantes.

Limites :

En absence d'un opérateur qualifié à la conduite et/ou des moyens d'accès sécurisés, la vérification est limitée à l'état de conservation des parties visibles et accessibles de plain-pied, équipement à l'arrêt. Les limites de la vérification sont alors précisées dans le rapport.

L'examen de montage et d'installation exclut notamment, tout essai, contrôle géométrique ou métrologique, toute vérification des caractéristiques mécaniques des supports, massifs, ancrages, fixations, ainsi que des éléments constitutifs des assemblages et, le cas échéant, de leur couple de serrage.

La vérification de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi tels que freins de secours et de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse, nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les personnes, ne peut être réalisée qu'en présence et sous la direction d'un représentant qualifié du constructeur ou de l'entreprise de maintenance pour les ascenseurs.

Exclusions aux missions de base :

La vérification de la mise en œuvre des dispositions relatives aux risques couverts par d'autres réglementations (risques électriques, incendie, explosion, appareils à pression, circulation sur la voie publique, ...)

Les opérations qui relèvent de la responsabilité :

- des fabricants qui, seuls, peuvent garantir leur fourniture (matières premières, composants), leur mise en œuvre et la conformité des équipements aux règles techniques de conception et de construction qui leur sont applicables.
- des utilisateurs, seuls chargés de s'assurer du respect d'une part, des obligations qui leur sont faites lors de la mise ou remise en service des équipements de travail, y compris l'examen d'adéquation des appareils de levage et, d'autre part, des mesures d'organisation, des prescriptions techniques d'utilisation applicables aux équipements, ainsi que de la tenue de(s) registre(s) de sécurité et carnet(s) de maintenance.
- des services de l'établissement chargés d'assurer la surveillance, le nettoyage, le démontage périodique des parties cachées, la réalisation des opérations de maintenance et de maintien de l'état de conformité, l'examen approfondi de certains équipements de travail (cas des grues à tour).
- des exploitants lorsque ceux-ci sont soumis, notamment pour l'implantation de certains engins de chantier, à des dispositions particulières fixées par des arrêtés préfectoraux ou municipaux.

MISSIONS DE BASE	
B1 EXAMENS ET ESSAIS LORS DE LA MISE OU REMISE EN SERVICE D'APPAREILS OU D'ACCESSOIRES DE LEVAGE (Selon conditions définies contractuellement) B10 lors de la première mise en service dans l'établissement B15 lors de la remise en service dans l'établissement - à la suite d'un démontage suivi d'un remontage - à la suite d'un changement de site d'utilisation, de configuration, de conditions d'utilisation sur un même site - à la suite d'un accident, après réparation ou transformation	B2 VERIFICATIONS PERIODIQUES B20 de prise en charge par l'APAVE B21 annuelle B22 semestrielle B23 trimestrielle B24 ponctuelle B25 contrôle technique quinquennal des ascenseurs
Repère d'inspection : cette vignette apposée sur l'équipement ne constitue pas une marque ou une attestation de conformité ou de sécurité.	
AUTRES MISSIONS - Ces missions ne sont effectuées que si le contrat les mentionne expressément	
B4 VERIFICATION DE L'ETAT DE CONFORMITE B42 à la demande de l'Inspection du Travail B43 hors demande de l'Inspection du Travail B44 des équipements en service (diagnostic)	B5 ASSISTANCE TECHNIQUE
C1 CONTROLES ELECTRIQUES Examen de conformité de l'équipement électrique à des dispositions normatives (à préciser)	C4 CONTROLE DE CARACTERISTIQUES Contrôle dimensionnel Contrôle de performances
C2 ESSAIS PARTICULIERS Essai du parachute et/ou du limiteur de vitesse Essai des freins de secours et/ou de sécurité Essai de dispositifs s'opposant au dépassement des conditions d'emploi Essai des dispositifs anti-collision.	C5 EXAMENS ET ESSAIS PARTICULIERS Selon un cahier des charges ou une spécification Selon des normes spécifiques A l'aide de moyens d'investigations spéciaux
C3 EXAMENS PARTIELS	C6 ASSISTANCE A L'EXAMEN D'ADEQUATION Avant mise ou remise en service

LISTE DES EQUIPEMENTS

désignés par contrat ou convention

N° ordre	Code	Equipement	Constructeur	N° d'identification	Page
		Bâtiment : LEVAGE MOBILE			
12	2811	Bras hydraulique 360DTP95	SONOCOM	OK032000106	5
7	7011 <u>NV</u>	Chariot élévateur 3.7t	DOOSAN	RT00143	8
26	7011	Chariot élévateur 3.6t	TOYOTA	407FDK4030456	9
28	7011	Chariot élévateur _._t	DOOSAN	189000127	13
25	7171 <u>NV</u>	Chariot à flèche 3.5t	BOBCAT	A8GV15021	17
29	7171	Chariot à flèche 3.5t	BOBCAT	A8GV15084	18
30	7171	Chariot à flèche 3.5t	BOBCAT	A8GV15041	22
19	2371	Pelle hydraulique 12.3t	LIEBHERR	WLHZ1004ZKO45455	26



AUTO 2001

RN 370

95500 GONESSE

RAPPORT DE VERIFICATION

MISSION EFFECTUEE :

Code mission (*) : B22
Date de la vérification : 04/11/2016
Vérificateurs(s) APAVE : Tenhage Bruno

LIEU DE LA VERIFICATION :

Dossier n° : 069585.01.21.16.M.001.GLA1.10
Repère Usine : ATELIER
Repère Bâtiment : LEVAGE MOBILE
Repère Service : BRAS

APPAREIL OU EQUIPEMENT EXAMINE

Désignation : Bras hydraulique 360DTP95 Code : 2811
Constructeur : SONOCOM Marque : SONOCOM
N° d'Identif. : OK032000106 Type : BRAS
Année (plaque) : 0

Particularité : Benne amovible sur véhicule porteur RENAULT VF6 22 CXAO 9000 1053

Date de vérification avant (re-)mise en service = "non communiquée"

Déclaration de conformité : Non présentée

Marquage : Absent

CONTENU ET CONDITIONS DE LA VERIFICATION *

(* Se reporter aux pages 2 et suivantes)

Compte rendu provisoire d'intervention : 95465

Levage - Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement

Référentiel : Arrêté du 01 mars 2004

Modifications ou réparations apportées à notre connaissance : Aucune

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation retenues pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés.

Essais de fonctionnement réalisés avec charge (kg) : 0

(essais à vide uniquement : affichage CMU absent)

RESULTATS DE LA VERIFICATION

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission ont fait apparaître des anomalies ou des défauts graves ne permettant pas l'utilisation de l'équipement.

Après affichage de la CMU de l'équipement et remise en état, nous vous recommandons de procéder à des essais en charge nominale et du limiteur de charge avant utilisation si présent.

SOURCE D'ENERGIE

- Capoter les batteries d'accumulateurs, ainsi que leurs cosses et les refixer durablement.

CHASSIS - PORTEUR

- Remédier aux jeux mécaniques anormaux au niveau des boulons présents entre les goussets et le faux-châssis.
- Remettre en état :
 - les crochets de benne qui sont déformés,
 - la tringlerie de position bennage qui est déformée (de plus, y replacer le ressort de rappel de gauche qui est manquant).

POSTE DE CONDUITE

- Remettre en état l'éclairage implanté derrière la cabine.

MOUVEMENT CONCOURANT AU LEVAGE

- Etancher les fuites hydrauliques (pour mémoire).
- Disposer, dans la cabine, des commandes des verrous de benne : actuellement, l'utilisateur doit directement agir sur les distributeurs implantés côté gauche du châssis.

DISPOSITIONS DIVERSES

- Le tableau des charges au poste de conduite manque ou est illisible.
- Les consignes de sécurité manquent ou sont illisibles. Les afficher.
- Apposer une plaque d'identification sur l'appareil.
- Rendre opérationnel l'avertisseur sonore des verrous ouverts.

Organes non vérifiés :

MOUVEMENT CONCOURANT AU LEVAGE :

- Frein - arrêt mouvement
Efficacité du levage en charge non vérifié : pas d'essais en charge en l'absence d'affichage de la CMU
- Limiteur de charge/moment
Limiteur de charge non vérifié : pas d'essais en charge en l'absence d'affichage de la CMU

DISPOSITIONS DIVERSES :

- Epreuves / essais avant mise ou remise en service
La date de vérification avant (re-)mise en service ne nous a pas été communiquée

Bras hydraulique 360DTP95

CONSTRUCTEUR : SONOCOM

TYPE : BRAS

CAPACITE : Kg

ANNEE : 0

CONSTATATIONS FAITES AU COURS DE L'EXAMEN

DESIGNATION	CONSTATATION
<u>SOURCE D'ENERGIE</u>	ENERGIE HYDRAULIQUE CREEE ET EXPLOITEE + ENERGIE ELECTRIQUE DOMAINE TBT POUR LES ELECTROCOMMANDES
Source	Aspect général satisfaisant
Equipements et canalisations	Voir observation
<u>CHASSIS - PORTEUR</u>	VEHICULE ROUTIER SUR PNEUMATIQUES
Châssis, traverses, longerons	Voir observation
Organes de roulement (pneumatiques)	Sans défaut apparent
Dispositif de verrouillage (position route)	Voir observation
<u>CHARPENTE DE L'APPAREIL</u>	METALLIQUE DE TYPE CAISSON
Support position route	Bon état de fonctionnement
<u>POSTE DE CONDUITE</u>	DEPUIS LA CABINE DU VEHICULE ROUTIER
Accès	DEPUIS MARCHES ET POIGNEE DE RETABLISSEMENT
	Maintien en conformité des moyens d'accès
Constitution - fixations - plancher	Sans anomalie visible
Siège	Correctement fixé
Eclairage	Voir observation
<u>ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE</u>	BOUTONS-POUSSOIRS + VOYANTS LUMINEUX
Identification des organes de service	Pictogrammes, étiquettes en place
Retour au point neutre	Assuré
Mise en marche - arrêt - sélecteur	Fonctionne
Avertisseur sonore ou lumineux	Fonctionne
<u>MOUVEMENT CONCOURANT AU LEVAGE</u>	ASSURE PAR DES VERINS HYDRAULIQUES
Mécanismes et organes de transmission	Sans anomalie visible sans démontage
Protection des organes mobiles de transmission	Assurée sur les organes accessibles
Frein - arrêt mouvement	Non vérifié
Limitation de la vitesse	Voir observation
Limitation de course	Assurée
Limiteur de charge/moment	Non vérifié
Crochet	Voir observation
<u>DISPOSITIONS DIVERSES</u>	DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES
Affichage des charges sur l'appareil	Tableau des charges absent ou illisible
Consignes de sécurité	Consignes générales absentes ou illisibles
Epreuves / essais avant mise ou remise en service	Non vérifié
Identification - repère	Absence
Equipement particulier	AVERTISSEUR SONORE DES VERROUS OUVERTS
	Voir observation

AUTO 2001

RN 370

95500 GONESSE

RAPPORT DE VERIFICATION**MISSION EFFECTUEE :**

Code mission (*) : B22
Date de la vérification : 04/11/2016
Vérificateurs(s) APAVE : Tenhage Bruno

LIEU DE LA VERIFICATION :

Dossier n° : 069585.01.21.16.M.001.GLA1.10
Repère Usine : AUTO2001 / GONESSE
Repère Bâtiment : LEVAGE MOBILE
Repère Service : CHARIOT

APPAREIL OU EQUIPEMENT EXAMINE

Désignation	: Chariot élévateur 3.7t	Code	: 7011
Constructeur	: DOOSAN	Marque	: TOYOTA
N° d'Identif.	: RT00143	Type	: 02 SFDF 25
Année (plaque)	: 2010	Charge(s) (kg)	: 3700
Portée (m)	: 0.50	Hauteur (m)	: 3.65
Particularité	: Thermique		

Date de vérification avant (re-)mise en service = "non communiquée"

- 2 chaînes à MJ de 25.4mm (1 pouce) composées 3x4 moulées monobrin

Déclaration de conformité : Non présentée*Marquage* : CE apposé**CONTENU ET CONDITIONS DE LA VERIFICATION ***

(* Se reporter aux pages 2 et suivantes)

Lors de notre passage, cet équipement ne nous a pas été présenté. Nous vous rappelons qu'il sera nécessaire de nous convoquer pour venir l'examiner avant sa remise en service.

ENGIN ABSENT DU SITE : EN REPARATION

AUTO 2001

RN 370

95500 GONESSE

RAPPORT DE VERIFICATION**MISSION EFFECTUEE :**

Code mission (*) : B22
Date de la vérification : 04/11/2016
Vérificateurs(s) APAVE : Tenhage Bruno

LIEU DE LA VERIFICATION :

Dossier n° : 069585.01.21.16.M.001.GLA1.10
Repère Usine : AUTO2001 / GONESSE
Repère Bâtiment : LEVAGE MOBILE
Repère Service : CHARIOT

APPAREIL OU EQUIPEMENT EXAMINE

Désignation	: Chariot élévateur 3.6t	Code	: 7011
Constructeur	: TOYOTA	Marque	: TOYOTA
N° d'Identif.	: 407FDK4030456	Type	: 427FD35
Année (plaque)	: 2012	Charge(s) (kg)	: 3600
Portée (m)	: 1.00	Hauteur (m)	: 3.7
Particularité	: Thermique		

Date de vérification avant (re-à mise en service = "non communiquée")

CMU = 3600kg à 0.5m / 3150kg à 0.6m / 2310kg à 1.0m

- 2 chaînes à MJ de 25.4mm (1 pouce) composées 4x3 mouflées monobrin

Déclaration de conformité : Non présentée*Marquage* : CE apposé**CONTENU ET CONDITIONS DE LA VERIFICATION ***

(* Se reporter aux pages 2 et suivantes)

Compte rendu provisoire d'intervention : 95465

Levage - Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement

Conditions de la vérification : Sous intempéries et engin dans état de saleté important. L'examen visuel est susceptible d'être très partiel, notamment l'inspection visuelle des mâts et pieds de mâts

Référentiel : Arrêté du 01 mars 2004

Modifications ou réparations apportées à notre connaissance : Aucune

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation retenues pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés.

Essais de fonctionnement réalisés avec charge (kg) : 1500

Portée = 0.6m

RESULTATS DE LA VERIFICATION

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission ont fait apparaître des anomalies ou des défauts, mentionnés ci-après, auxquelles il convient de remédier.

Les essais ont été réalisés avec la charge mise à disposition par l'utilisateur. Le chef d'établissement doit définir les mesures organisationnelles et techniques permettant de faire respecter dans tous les cas, les restrictions provisoires d'utilisation correspondant à la charge d'essai mise à disposition.

CHASSIS / ORGANES DE MANUTENTION

- Remédier au phénomène de torsion des mâts en élévation totale (décalage des vérins de levage).
- Reprendre l'ensemble du mât et du tablier qui accuse un jeu important.
- Remplacer les bras de fourche dont le talon est usé.
- Réparer ou remplacer les arrêtoirs des bras de fourche sur le tablier.
- Remplacer les chaînes de levage qui présentent un allongement excessif.
- Procéder à l'égalisation de la tension des brins de chaîne.
- Régler la longueur des chaînes de levage pour éviter le frottement au sol des talons de fourche.

CABINE - POSTE DE CONDUITE

- Mettre en place sur l'appareil un extincteur de nature appropriée si les locaux desservis en sont démunis.
- Remettre en état le dossier de charge :
 - il n'est plus durablement fixé,
 - il est déformé,
 - il accuse des ruptures mécaniques.

ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE

- Identifier les organes de service en fonction des mouvements commandés.

MOUVEMENT DE TRANSLATION

- Remettre en état les boulons cisailés sur les pneumatiques arrière.
- Remplacer les bandes de roulement qui sont usées ou détériorées.

DISPOSITIONS DIVERSES

- Remettre en état l'éclairage de la zone de travail.

Organes non vérifiés :

DISPOSITIONS DIVERSES :

- Eprouves / essais avant mise ou remise en service
La date de vérification avant (re-)mise en service ne nous a pas été communiquée

Chariot élévateur 3.6t

CONSTRUCTEUR : TOYOTA

TYPE : 427FD35

CAPACITE : 3600 Kg

ANNEE : 2012

CONSTATATIONS FAITES AU COURS DE L'EXAMEN

DESIGNATION	CONSTATATION
<u>SOURCE D'ENERGIE</u>	ELECTRIQUE DOMAINE TBT DEPUIS BATTERIE D'ACCUMULATEURS EMBARQUEE POUR DEMARRER LE MOTEUR A COMBUSTION INTERNE QUI ENTRAINE LA POMPE ET L'ALTERNATEUR
Equipements, canalisations, enrouleur	Bon état apparent
Protection pièces nues sous tension	Réalisée
<u>CHASSIS / ORGANES DE MANUTENTION</u>	AUTOMOTEUR / FOURCHE FRONTALE
Ossature, contrepoids	Absence d'anomalie visible
Mât - tablier - liaisons	Voir observation
	Jeu excessif du tablier sur mât
Fourche	Usure excessive du talon
	Arrêteurs détériorés
Équipement tri-directionnel, translateur	Fonctionne, sans défaut apparent
Suspentes (câble ou chaîne)	Allongement excessif des chaînes
	Sangle(s) : - - - -
	Câble(s) : - - - -
	2 Chaîne(s) : Mailles jointives - 3x4 - - - -
	Pas Ø (mm) : - 25.4 - - - -
	Nb brins : - 2 - - - -
Attaches	Mauvaise répartition des tensions
	Mauvais réglage garde au sol fourche
Poulies - tourteaux - axes	Sans défaut apparent
<u>CABINE - POSTE DE CONDUITE</u>	CONDUCTEUR PORTE ASSIS FACE A LA ROUTE / DOSSERET DE CHARGE
Accès	correctement aménagés
Constitution - fixations - plancher	Sans anomalie visible
Visibilité (vitrages, essuie glace, rétroviseur)	Correcte depuis le poste de conduite
Extincteur en cabine	Absent en cabine ou dans les locaux
Protection du conducteur (toit, tablier)	Voir observation
Siège, système de retenue du conducteur	Absence d'anomalie visible
<u>ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE</u>	VOLANT + BOUTONS-POUSOIRS + COMMUTATEUR + PEDALES + LEVIERS + VOYANTS LUMINEUX + INDICATEUR
Identification des organes de service	Identification incorrecte ou incomplète
Retour au point neutre (levage)	Assuré
Dispositif de condamnation	Fonctionne
Avertisseur	Fonctionne
Indicateurs	Bon état apparent
<u>MOUVEMENT CONCOURANT AU LEVAGE</u>	ASSURE PAR DES VERINS HYDRAULIQUES
Vérins et circuit hydraulique	Etat et fonctionnement satisfaisants
Protection organes mobiles de transmission	Assurée dans les conditions normales d'utilisation
Arrêt de la charge	Efficace à charge d'essai
Limitation de la vitesse	Assurée à la charge d'essai
Limitation de la course	Assurée
<u>MOUVEMENT DE TRANSLATION</u>	THERMIQUE / PNEUMATIQUES
Mécanismes	Etat et fonctionnement satisfaisants
Frein de service	Efficace
Frein de stationnement	Immobilisation efficace à l'arrêt
Bandages ou pneumatiques	Voir observation
	Usés, détériorés
Commande de direction	Fonctionnent correct
<u>DISPOSITIONS DIVERSES</u>	DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES



EQUIPEMENTS MECANIQUES

Rapport : 2.0.1

12 / 29

Date : 04/11/2016

Ets : 069585-01.S001.21

N°ordre : 26

Chariot élévateur 3.6t

CONSTRUCTEUR : TOYOTA

TYPE : 427FD35

CAPACITE : 3600 Kg

ANNEE : 2012

Affichage des charges sur l'appareil	Lisible du poste de conduite par le conducteur
Consignes de sécurité	Apposées au poste de conduite
Eclairage incorporé à l'appareil	Mauvais état
Epreuves / essais avant mise ou remise en service	Non vérifié
Identification - repère appareil	Existe

AUTO 2001

RN 370

95500 GONESSE

RAPPORT DE VERIFICATION**MISSION EFFECTUEE :**

Code mission (*) : B22
Date de la vérification : 04/11/2016
Vérificateurs(s) APAVE : Tenhage Bruno

LIEU DE LA VERIFICATION :

Dossier n° : 069585.01.21.16.M.001.GLA1.10
Repère Usine : AUTO2001 / GONESSE
Repère Bâtiment : LEVAGE MOBILE
Repère Service : CHARIOT

APPAREIL OU EQUIPEMENT EXAMINE

Désignation : Chariot élévateur __t
Code : 7011
Constructeur : DOOSAN
Marque : DOOSAN
N° d'Identif. : 189000127
Type : FDB06
Année (plaque) : 2013
Hauteur (m) : 3.65
Particularité : Thermique avec rotateur hydraulique

Date de vérification avant (re-)mise en service = "non communiquée"

- 2 chaînes à MJ de 25.4mm (1 pouce) composées 4x3 mouflées monobrin

Déclaration de conformité : Non présentée*Marquage* : CE apposé**CONTENU ET CONDITIONS DE LA VERIFICATION ***

(* Se reporter aux pages 2 et suivantes)

Compte rendu provisoire d'intervention : 95465

Levage - Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement

Conditions de la vérification : Sous intempéries et engin dans état de saleté important. L'examen visuel est susceptible d'être très partiel, notamment l'inspection visuelle des mâts et pieds de mâts

Référentiel : Arrêté du 01 mars 2004

Modifications ou réparations apportées à notre connaissance : Aucune

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation retenues pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés.

Essais de fonctionnement réalisés avec charge (kg) : 0

(absence d'abaque des charges tenant compte du rotateur)

RESULTATS DE LA VERIFICATION

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission ont fait apparaître des anomalies ou des défauts, mentionnés ci-après, auxquelles il convient de remédier.

Les essais ont été réalisés avec la charge mise à disposition par l'utilisateur. Le chef d'établissement doit définir les mesures organisationnelles et techniques permettant de faire respecter dans tous les cas, les restrictions provisoires d'utilisation correspondant à la charge d'essai mise à disposition.

Après affichage de la CMU tenant compte de tous les accessoires et remises en état, nous vous recommandons de procéder à des essais en charge nominale avant utilisation.

CHASSIS / ORGANES DE MANUTENTION

- Réparer ou remplacer les arrêts des bras de fourche sur le tablier.
- Remplacer les chaînes de levage qui présentent un allongement excessif.
- Procéder à l'égalisation de la tension des brins de chaîne.

CABINE - POSTE DE CONDUITE

- Déposer la toiture opaque et remettre en état les vitrages défectueux.
- Mettre en place sur l'appareil un extincteur de nature appropriée si les locaux desservis en sont démunis.

DISPOSITIONS DIVERSES

- Implanter, au poste de conduite, un abaque des charges qui indiquent également clairement tenir compte des accessoires dont est équipé l'engin.

Organes non vérifiés :

DISPOSITIONS DIVERSES :

- Eprouves / essais avant mise ou remise en service
La date de vérification avant (re-)mise en service ne nous a pas été communiquée

Chariot élévateur __.t

CONSTRUCTEUR : DOOSAN

TYPE : FDB06

CAPACITE : Kg

ANNEE : 2013

CONSTATATIONS FAITES AU COURS DE L'EXAMEN

DESIGNATION	CONSTATATION
<u>SOURCE D'ENERGIE</u>	ELECTRIQUE DOMAINE TBT DEPUIS BATTERIE D'ACCUMULATEURS EMBARQUEE POUR DEMARRER LE MOTEUR A COMBUSTION INTERNE QUI ENTRAINE LA POMPE ET L'ALTERNATEUR
Equipements, canalisations, enrouleur	Bon état apparent
Protection pièces nues sous tension	Réalisée
<u>CHASSIS / ORGANES DE MANUTENTION</u>	AUTOMOTEUR / FOURCHE FRONTALE SUR ROTATEUR HYDRAULIQUE
Ossature, contrepoids	Absence d'anomalie visible
Mât - tablier - liaisons	Fonctionne, sans défaut apparent
Fourche	Arrêteurs détériorés
Appareil de préhension	ROTATEUR HYDRAULIQUE
	Sans anomalie visible
Suspentes (câble ou chaîne)	Allongement excessif des chaînes
	Sangle(s) : - - - -
	Câble(s) : - - - -
	2 Chaîne(s) : Mailles jointives - 4x3 - - - -
	Pas Ø (mm) : - 25.4 - - - -
	Nb brins : - 2 - - - -
Attaches	Mauvaise répartition des tensions
Poulies - tourteaux - axes	Sans défaut apparent
<u>CABINE - POSTE DE CONDUITE</u>	CONDUCTEUR PORTE ASSIS FACE A LA ROUTE
Accès	correctement aménagés
Constitution - fixations - plancher	Sans anomalie visible
Visibilité (vitrages, essuie glace, rétroviseur)	Voir observation
Extincteur en cabine	Absent en cabine ou dans les locaux
Protection du conducteur (toit, tablier)	Assurée
Siège, système de retenue du conducteur	Absence d'anomalie visible
<u>ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE</u>	VOLANT + COMMUTATEUR + BOUTONS-POUSSOIRS + LEVIERS + PEDALES + VOYANTS LUMINEUX + INDICATEUR
Identification des organes de service	Pictogrammes, étiquettes en place
Retour au point neutre (levage)	Assuré
Dispositif de condamnation	Fonctionne
Avertisseur	Fonctionne
Indicateurs	Bon état apparent
<u>MOUVEMENT CONOURANT AU LEVAGE</u>	ASSURE PAR DES VERINS HYDRAULIQUES
Vérins et circuit hydraulique	Etat et fonctionnement satisfaisants
Protection organes mobiles de transmission	Assurée dans les conditions normales d'utilisation
Arrêt de la charge	Efficace à charge d'essai
Limitation de la vitesse	Assurée à la charge d'essai
Limitation de la course	Assurée
<u>MOUVEMENT DE TRANSLATION</u>	THERMIQUE / PNEUMATIQUES
Mécanismes	Etat et fonctionnement satisfaisants
Frein de service	Efficace
Frein de stationnement	Immobilisation efficace à l'arrêt
Bandages ou pneumatiques	Bon état apparent
Commande de direction	Fonctionnent correct
<u>DISPOSITIONS DIVERSES</u>	DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES
Affichage des charges sur l'appareil	Voir observation
Consignes de sécurité	Apposées au poste de conduite
Eclairage incorporé à l'appareil	Fonctionne



EQUIPEMENTS MECANIQUES

Rapport : 2.0.1

16 / 29

Date : 04/11/2016

Ets : 069585-01.S001.21

N°ordre : 28

Chariot élévateur _._t

CONSTRUCTEUR : DOOSAN

TYPE : FDB06

CAPACITE : Kg

ANNEE : 2013

Epreuves / essais avant mise ou remise en service Non vérifié

Identification - repère appareil

Existe

AUTO 2001

RN 370

95500 GONESSE

RAPPORT DE VERIFICATION**MISSION EFFECTUEE :**

Code mission (*) : B22
Date de la vérification : 04/11/2016
Vérificateurs(s) APAVE : Tenhage Bruno

LIEU DE LA VERIFICATION :

Dossier n° : 069585.01.21.16.M.001.GLA1.10
Repère Usine : AUTO2001 / GONESSE
Repère Bâtiment : LEVAGE MOBILE
Repère Service : CHARIOT FLECHE

APPAREIL OU EQUIPEMENT EXAMINE

Désignation	: Chariot à flèche 3.5t	Code	: 7171
Constructeur	: BOBCAT	Marque	: BOBCAT
N° d'Identif.	: A8GV15021	Type	: T 35 120L
Année (plaque)	: 2010	Charge(s) (kg)	: 3500
Portée (m)	: 8.39	Hauteur (m)	: 11.53
Particularité	:		

Date de vérification avant (re-)mise en service = "non communiquée"

CMU = 3500kg à 2.13m / 3000kg à 2.49m / 2500kg à 2.82m / 2000kg à 3.52m / 1500kg à 4.34m ...

... 1000kg à 5.62m / 750kg à 6.53m / 500kg à 7.8m / 250kg à 8.39m

Déclaration de conformité : Non présentée*Marquage* : CE apposé**CONTENU ET CONDITIONS DE LA VERIFICATION ***

(* Se reporter aux pages 2 et suivantes)

Compte rendu provisoire d'intervention : 95465

Lors de notre passage, cet équipement ne nous a pas été présenté. Nous vous rappelons qu'il sera nécessaire de nous convoquer pour venir l'examiner avant sa remise en service.pas sur le site

AUTO 2001

RN 370

95500 GONESSE

RAPPORT DE VERIFICATION**MISSION EFFECTUEE :**

Code mission (*) : B22
Date de la vérification : 04/11/2016
Vérificateurs(s) APAVE : Tenhage Bruno

LIEU DE LA VERIFICATION :

Dossier n° : 069585.01.21.16.M.001.GLA1.10
Repère Usine : AUTO2001 / GONESSE
Repère Bâtiment : LEVAGE MOBILE
Repère Service : CHARIOT FLECHE

APPAREIL OU EQUIPEMENT EXAMINE

Désignation	: Chariot à flèche 3.5t	Code	: 7171
Constructeur	: BOBCAT	Marque	: BOBCAT
N° d'Identif.	: A8GV15084	Type	: T 35 120L
Année (plaque)	: 2013	Charge(s) (kg)	: 3500
Portée (m)	: 8.39	Hauteur (m)	: 11.53
Particularité	:		

Date de vérification avant (re-)mise en service = "non communiquée"

CMU = 3500kg à 2.13m / 3000kg à 2.49m / 2500kg à 2.82m / 2000kg à 3.52m / 1500kg à 4.34m ...

... 1000kg à 5.62m / 750kg à 6.53m / 500kg à 7.8m / 250kg à 8.39m

Déclaration de conformité : Non présentée*Marquage* : CE apposé**CONTENU ET CONDITIONS DE LA VERIFICATION ***

(* Se reporter aux pages 2 et suivantes)

Compte rendu provisoire d'intervention : 069585-01

Levage - Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement

Conditions de la vérification : Sous intempéries et engin dans état de saleté important. L'examen visuel est susceptible d'être très partiel

Référentiel : Arrêté du 01 mars 2004

Modifications ou réparations apportées à notre connaissance : Aucune

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation retenues pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés.

Essais de fonctionnement réalisés avec charge (kg) : 1500

Portée = 4.3m

RESULTATS DE LA VERIFICATION

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission ont fait apparaître des anomalies ou des défauts, mentionnés ci-après, auxquelles il convient de remédier.

CHASSIS - PORTEUR

- Remplacer les garde-boue détériorés.
- Remplacer les bandes de roulement qui sont usées ou détériorées.

CABINE - POSTE DE CONDUITE

- Mettre en place en cabine un extincteur de nature appropriée.

MOUVEMENT DE LEVAGE

- Remplacer les bras de fourche usés + Remplacer les butées de fourche + Remettre en état les arrêtoirs des bras fourche.

DISPOSITIONS DIVERSES

- Rendre opérationnels tous les feux de travail.
- Remettre en état les blocs feux arrière et les rendre opérationnels.

Organes non vérifiés :

DISPOSITIONS DIVERSES :

- Epreuves / essais avant mise ou remise en service
La date de vérification avant (re-)mise en service ne nous a pas été communiquée

Chariot à flèche 3.5t

CONSTRUCTEUR : BOBCAT

TYPE : T 35 120L

CAPACITE : 3500 Kg

ANNEE : 2013

CONSTATATIONS FAITES AU COURS DE L'EXAMEN

DESIGNATION	CONSTATATION
<u>SOURCE D'ENERGIE</u>	ELECTRIQUE DOMAINE TBT DEPUIS BATTERIE D'ACCUMULATEURS EMBARQUE POUR DEMARRER LE MOTEUR A COMBUSTION INTERNE QUI ENTRAINE LES POMPES ET L'ALTERNATEUR
Source	Aspect général satisfaisant
Equipements et canalisations	Bon état apparent
<u>CHASSIS - PORTEUR</u>	AUTOMOTEUR
Châssis, traverses, longerons	Sans défaut apparent
Organes de roulement (pneumatiques, chenilles)	Voir observation Usés, détériorés
<u>CHARPENTE DE L'APPAREIL</u>	METALLIQUE DE TYPE CAISSON / FLECHE TELESCOPIQUE A 3 ELEMENTS
Flèche, fléchette, jibs	Sans défaut apparent
Fixations contrepoids	Arrimage correct
<u>CABINE - POSTE DE CONDUITE</u>	CABINE FERMEE
Accès	DEPUIS DES ECHELONS Maintien en conformité des moyens d'accès
Constitution - fixations - plancher	Sans anomalie visible
Toit de protection	Bon état
Visibilité (vitrages - essuie glace)	Correcte
Chauffage	Assuré sans risque de brûlure
Extincteur en cabine	Absent en cabine
Siège	Correctement fixé
Eclairage cabine	Fonctionne
<u>ORGANES DE SERVICE</u>	VOLANT + BOUTONS-POUSSOIRS + LEVIERS + PEDALES + VOYANTS LUMINEUX + INDICATEURS + COMMUTATEUR
Identification des organes de service	Pictogrammes, étiquettes en place
Retour au point neutre	Assuré
Mise en marche - arrêt - sélecteur	Fonctionne
Dispositif de condamnation	En place
Avertisseur sonore ou lumineux	Fonctionne
Indicateurs	Bon état apparent
<u>MECANISMES EN GENERAL</u>	TECHNOLOGIE A COMPAS
Mécanismes	Aspect satisfaisant des parties visibles sans démontage
Vérins et canalisations	Sans anomalie visible
Protection des organes mobiles de transmission	Assurée par capotage des organes accessibles
<u>MOUVEMENT DE LEVAGE</u>	ASSURE PAR DES VERINS HYDRAULIQUES
Frein de service	Automatiquement serré, efficace à la charge d'essai
Limitation de la vitesse	Dispositions constructives en état
Limiteur de course haut ou équivalent	Fonctionne
Limiteur de moment	Fonctionne à moins de 110% de la charge nominale
Autre dispositif de préhension intégré	FOURCHE Voir observation
<u>MOUVEMENT DE TELESCOPAGE</u>	ASSURE PAR UN VERIN HYDRAULIQUE
Frein	Automatiquement serré, efficace à la charge d'essai
Limitation de la vitesse	Dispositions constructives en état
Limiteur de course haut ou équivalent	Fonctionne, réserve suffisante
Suspentes	Sans défaut apparent
Attaches	Correctement réalisées
Poulies - axes	Bon état apparent
<u>MOUVEMENT DE TRANSLATION</u>	HYDROSTATIQUE



EQUIPEMENTS MECANIQUES

Rapport : 2.0.1

21 / 29

Date : 04/11/2016

Ets : 069585-01.S001.21

N°ordre : 29

Chariot à flèche 3.5t

CONSTRUCTEUR : BOBCAT

TYPE : T 35 120L

CAPACITE : 3500 Kg

ANNEE : 2013

Frein	Efficacité suffisante à la charge d'essai
Frein de stationnement	Efficace aux essais
<u>DISPOSITIONS DIVERSES</u>	<u>DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES</u>
Tableau des charges	Lisible du poste de conduite par le conducteur
Consignes de sécurité	Apposées au poste de conduite
Eclairage incorporé à l'appareil	Voir observation
Feux de signalisation	Voir observation
Epreuves / essais avant mise ou remise en service	Non vérifié
Identification - repère	Existe



AUTO 2001

RN 370

95500 GONESSE

RAPPORT DE VERIFICATION

MISSION EFFECTUEE :

Code mission (*) : B22
Date de la vérification : 04/11/2016
Vérificateurs(s) APAVE : Tenhage Bruno

LIEU DE LA VERIFICATION :

Dossier n° : 069585.01.21.16.M.001.GLA1.10
Repère Usine : AUTO2001 / GONESSE
Repère Bâtiment : LEVAGE MOBILE
Repère Service : CHARIOT FLECHE

APPAREIL OU EQUIPEMENT EXAMINE

Désignation	: Chariot à flèche 3.5t	Code	: 7171
Constructeur	: BOBCAT	Marque	: BOBCAT
N° d'Identif.	: A8GV15041	Type	: T 35 120L
Année (plaque)	: 2012	Charge(s) (kg)	: 3500
Portée (m)	: 8.39	Hauteur (m)	: 11.53
Particularité	:		

Date de vérification avant (re-)mise en service = "non communiquée"

CMU = 3500kg à 2.13m / 3000kg à 2.49m / 2500kg à 2.82m / 2000kg à 3.52m / 1500kg à 4.34m ...
... 1000kg à 5.62m / 750kg à 6.53m / 500kg à 7.8m / 250kg à 8.39m

Déclaration de conformité : Non présentée

Marquage : CE apposé

CONTENU ET CONDITIONS DE LA VERIFICATION *

(* Se reporter aux pages 2 et suivantes)

Compte rendu provisoire d'intervention : 069585-01

Levage - Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement

Conditions de la vérification : Sous intempéries et engin dans état de saleté important. L'examen visuel est susceptible d'être très partiel

Référentiel : Arrêté du 01 mars 2004

Modifications ou réparations apportées à notre connaissance : Aucune

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation retenues pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés.

Essais de fonctionnement réalisés avec charge (kg) : 0

(essais à vide uniquement vu l'état du tablier et de la fourche)

RESULTATS DE LA VERIFICATION

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission ont fait apparaître des anomalies ou des défauts graves ne permettant pas l'utilisation de l'équipement.

Après remises en état général (dont tablier et organe de préhension), nous vous recommandons de procéder à des essais à charge nominale et du limiteur de charge, avant utilisation.

CABINE - POSTE DE CONDUITE

- Mettre en place en cabine un extincteur de nature appropriée.

MOUVEMENT DE LEVAGE

- Régler ou remettre en service le limiteur de couple (pour mémoire).
- Remplacer les bras de fourche qui sont usés, cassés et percés + Redéployer les butées de fourche + Remettre en état les arrêtoirs des bras de fourche + Remplacer le tablier qui est cassé avec de multiples ruptures

DISPOSITIONS DIVERSES

- Replacer les feux de travail manquants et rendre opérationnel celui qui ne l'est plus.
- Remettre en état les blocs feux arrière et les rendre opérationnels.

Organes non vérifiés :

MOUVEMENT DE LEVAGE :

- Frein de service
Efficacité du levage en charge non vérifié : pas d'essais en charge vu le mauvais état de l'organe de préhension et du tablier
- Limitation de la vitesse
Efficacité du levage en charge non vérifié : pas d'essais en charge vu le mauvais état de l'organe de préhension et du tablier

MOUVEMENT DE TELESCOPAGE :

- Frein
Efficacité du télescopage en charge non vérifié : pas d'essais en charge vu le mauvais état de l'organe de préhension et du tablier
- Limitation de la vitesse
Efficacité du télescopage en charge non vérifié : pas d'essais en charge vu le mauvais état de l'organe de préhension et du tablier

DISPOSITIONS DIVERSES :

- Epreuves / essais avant mise ou remise en service
La date de vérification avant (re-)mise en service ne nous a pas été communiquée

Chariot à flèche 3.5t

CONSTRUCTEUR : BOBCAT

TYPE : T 35 120L

CAPACITE : 3500 Kg

ANNEE : 2012

CONSTATATIONS FAITES AU COURS DE L'EXAMEN

DESIGNATION	CONSTATATION
<u>SOURCE D'ENERGIE</u>	ELECTRIQUE DOMAINE TBT DEPUIS BATTERIES D'ACCUMULATEURS EMBARQUEE POUR DEMARRER LE MOTEUR A COMBUSTION INTERNE QUI ENTRAINE LES POMPES ET L'ALTERNATEUR
Source	Aspect général satisfaisant
Equipements et canalisations	Bon état apparent
<u>CHASSIS - PORTEUR</u>	AUTOMOTEUR
Châssis, traverses, longerons	Sans défaut apparent
Organes de roulement (pneumatiques, chenilles)	Sans défaut apparent
<u>CHARPENTE DE L'APPAREIL</u>	METALLIQUE DE TYPE CAISSON / FLECHE TELESCOPIQUE A 3 ELEMENTS
Flèche, fléchette, jibs	Sans défaut apparent
Fixations contrepoids	Arrimage correct
<u>CABINE - POSTE DE CONDUITE</u>	CABINE FERMEE
Accès	DEPUIS DES ECHELONS
	Maintien en conformité des moyens d'accès
Constitution - fixations - plancher	Sans anomalie visible
Toit de protection	Bon état
Visibilité (vitrages - essuie glace)	Correcte
Chauffage	Assuré sans risque de brûlure
Extincteur en cabine	Absent en cabine
Siège	Correctement fixé
Eclairage cabine	Fonctionne
<u>ORGANES DE SERVICE</u>	COMMUTATEURS + BOUTONS-POUSOIRS + LEVIERS + VOLANT + PEDALES + VOYANTS LUMINEUX + INDICATEURS
Identification des organes de service	Pictogrammes, étiquettes en place
Retour au point neutre	Assuré
Mise en marche - arrêt - sélecteur	Fonctionne
Dispositif de condamnation	En place
Avertisseur sonore ou lumineux	Fonctionne
Indicateurs	Bon état apparent
<u>MECANISMES EN GENERAL</u>	TECHNOLOGIE A COMPAS
Mécanismes	Aspect satisfaisant des parties visibles sans démontage
Vérins et canalisations	Sans anomalie visible
Protection des organes mobiles de transmission	Assurée par capotage des organes accessibles
<u>MOUVEMENT DE LEVAGE</u>	ASSURE PAR DES VERINS HYDRAULIQUES
Frein de service	Non vérifié
Limitation de la vitesse	Non vérifié
Limiteur de course haut ou équivalent	Fonctionne
Limiteur de moment	Voir observation
Autre dispositif de préhension intégré	FOURCHE
	Voir observation
<u>MOUVEMENT DE TELESCOPAGE</u>	ASSURE PAR UN VERIN HYDRAULIQUE
Frein	Non vérifié
Limitation de la vitesse	Non vérifié
Limiteur de course haut ou équivalent	Fonctionne, réserve suffisante
Suspentes	Sans défaut apparent
Attaches	Correctement réalisées
Poulies - axes	Bon état apparent
<u>MOUVEMENT DE TRANSLATION</u>	HYDROSTATIQUE
Frein	Efficacité suffisante à la charge d'essai



EQUIPEMENTS MECANIKUES

Rapport : 2.0.1

25 / 29

Date : 04/11/2016

Ets : 069585-01.S001.21

N°ordre : 30

Chariot à flèche 3.5t

CONSTRUCTEUR : BOBCAT

TYPE : T 35 120L

CAPACITE : 3500 Kg

ANNEE : 2012

Frein de stationnement

Efficace aux essais

DISPOSITIONS DIVERSES

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Tableau des charges

Lisible du poste de conduite par le conducteur

Consignes de sécurité

Apposées au poste de conduite

Eclairage incorporé à l'appareil

Voir observation

Feux de signalisation

Voir observation

Epreuves / essais avant mise ou remise en service

Non vérifié

Identification - repère

Existe



AUTO 2001

RN 370

95500 GONESSE

RAPPORT DE VERIFICATION

MISSION EFFECTUEE :

Code mission (*) : B22
Date de la vérification : 04/11/2016
Vérificateurs(s) APAVE : Tenhage Bruno

LIEU DE LA VERIFICATION :

Dossier n° : 069585.01.21.16.M.001.GLA1.10
Repère Usine : AUTO2001 / GONESSE
Repère Bâtiment : LEVAGE MOBILE
Repère Service : PELLE

APPAREIL OU EQUIPEMENT EXAMINE

Désignation	: Pelle hydraulique 12.3t	Code	: 2371
Constructeur	: LIEBHERR	Marque	: LIEBHERR
N° d'Identif.	: WLHZ1004ZKO45455	Type	: A 904
Année (plaque)	: 2009	Charge(s) (kg)	: 12300
Portée (m)	: 3.00	Hauteur (m)	: 1
Particularité	: Poste de conduite élevable - Equipée d'une grapin 8 x pneumatiques jumelés - 4 x stabilisateurs		

CMU = 4900 kg à 4,5m, hauteur de 1.0m

CMU = 2300kg à 9.0 m, hauteur de 1.0

Date de vérification avant (re-)mise en service = "non communiquée"

Déclaration de conformité : Présentée

Marquage : CE apposé

CONTENU ET CONDITIONS DE LA VERIFICATION *

(* Se reporter aux pages 2 et suivantes)

Compte rendu provisoire d'intervention : 069585-01

Levage - Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement.

Conditions de la vérification : Sous intempéries et engin dans état de saleté important. L'examen visuel est susceptible d'être très partiel

Référentiel : Arrêté du 01 mars 2004

Modifications ou réparations apportées à notre connaissance : Aucune

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation retenues pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés.

Essais de fonctionnement réalisés avec charge (kg) : 1500

à portée maximale

RESULTATS DE LA VERIFICATION

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission ont fait apparaître des anomalies ou des défauts, mentionnés ci-après, auxquelles il convient de remédier.

Les essais ont été réalisés avec la charge mise à disposition par l'utilisateur. Le chef d'établissement doit définir les mesures organisationnelles et techniques permettant de faire respecter dans tous les cas, les restrictions provisoires d'utilisation correspondant à la charge d'essai mise à disposition.

La charge d'essai disponible n'a pas permis de vérifier, notamment, le fonctionnement et le réglage du limiteur de charge et ou de moment de renversement dont est équipé l'appareil.

CHASSIS - PORTEUR

- Remplacer les pneumatiques détériorés.

CABINE - POSTE DE CONDUITE

- Réparer les éléments constitutifs de l'accès au poste de travail.
- Mettre en place sur l'appareil un extincteur de nature appropriée si les locaux desservis en sont démunis.

MECANISMES ORGANES DE TRANSMISSION ACCESSOIRES

- Etancher les quelques fuites hydrauliques.

MOUVEMENTS CONCOURANT AU LEVAGE

- Faute de charges suffisantes le fonctionnement du limiteur de charge n'a pu être essayé. Le contrôle de ce dispositif reste donc à faire.

EQUIPEMENTS - OUTILS (GODET, PINCE, LAME, BENNE, DENT, DÉFONCEUSE, COMPACTEUR)

- Remettre en état les axes et les arrêts d'axes défectueux présents sur le grappin.

DISPOSITIONS DIVERSES

- Remplacer le tableau de charges qui est en mauvais état.
- Afficher au poste de conduite la masse des équipements utilisés par l'engin de terrassement pendant la manutention des charges ; celle-ci est absente ou illisible.

Par ailleurs :

Nous vous indiquons, à titre d'information et de prévention, et d'une manière non-exhaustive, que, pour la cabine élevable, des flexibles hydrauliques sont employés sur les vérins.

Nous vous recommandons de vous assurer auprès du constructeur que des moyens de lutte contre la dérive accidentelle de la cabine (en cas de rupture accidentelle de flexible) existent et qu'ils sont intégrés aux actionneurs et non en amont des flexibles.

Organes non vérifiés :

DISPOSITIONS DIVERSES :

- Epreuves / essais avant mise ou remise en service
La date de vérification avant (re-)mise en service ne nous a pas été communiquée

MOUVEMENTS CONCOURANT AU LEVAGE DU POSTE DE CONDUITE :

- Parachute ou dispositif équivalent
Informations techniques insuffisantes pour permettre le déclenchement du dispositif.

Pelle hydraulique 12.3t

CONSTRUCTEUR : LIEBHERR

TYPE : A 904

CAPACITE : 12300 Kg

ANNEE : 2009

CONSTATATIONS FAITES AU COURS DE L'EXAMEN

DESIGNATION	CONSTATATION
<u>SOURCE D'ENERGIE</u>	ELECTRIQUE DOMAINE TBT DEPUIS BATTERIES D'ACCUMULATEURS EMBARQUEE POUR DEMARRER LE MOTEUR A COMBUSTION INTERNE QUI ENTRAINE LES POMPES ET L'ALTERNATEUR
Equipements et canalisations	Bon état apparent
<u>CHASSIS - PORTEUR</u>	AUTOMOTEUR / 8 x PNEUMATIQUES JUMELES / 4 x STABILISATEURS
Châssis, traverses, longerons	Sans défaut apparent
Organes de roulement (pneumatiques, chenilles)	Voir observation
Stabilisateurs	Bon état de fonctionnement
Blocage de suspension	Bon état de fonctionnement
Dispositifs d'arrimage pour le transport	Présents
<u>CHARPENTE</u>	METALLIQUE DE TYPE CAISSON
Ossature, tourelle	Sans défaut apparent
Flèche, bras, balancier	Sans défaut apparent
Contrepoids (fixations)	Arrimage correct
Accès intégrés pour entretien	Accès assuré aux organes essentiels
<u>CABINE - POSTE DE CONDUITE</u>	CABINE FERMEE ROPS+ROPS
Accès	Eléments détériorés
Constitution - fixations - plancher	Sans anomalie visible
Structure de protection, rops & fops	Assurée
Visibilité (vitrages - essuie glace)	Correcte
Chauffage en cabine	Assuré sans risque de brûlure
Extincteur sur l'appareil	Absent en cabine ou dans les locaux
Siège - rétroviseurs	Correctement fixé
Ceintures de sécurité	Bon état apparent
Eclairage cabine	Fonctionne
<u>ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE</u>	PEDALES + VOLANT + BOUTONS-POUSSOIRS + COMMUTATEURS + LEVIERS + VOYANTS LUMINEUX + INDICATEURS + CONSIGNES
Identification des organes de service	Pictogrammes, étiquettes en place
Retour au point neutre (levage)	Assuré
Mise en marche - arrêt sélecteur	Fonctionnent
Dispositif de condamnation	En place
Avertisseurs sonores ou lumineux (marche av, recul)	Fonctionnent
Indicateurs	Bon état apparent
Autres organes de service	Fonctionnent
<u>MECANISMES ORGANES DE TRANSMISSION ACCESSOIRES</u>	BALANCIER + FLECHE + PRE-FLECHE / TOURELLE 360° / GRAPPIN
Mécanismes	Aspect satisfaisant des parties visibles sans démontage
Vérins et canalisations	Voir observation
Protection des organes mobiles de transmission	Assurée par capotage des organes accessibles
<u>MOUVEMENTS CONCOURANT AU LEVAGE</u>	ASSURE PAR DES VERINS HYDRAULIQUES
Frein de service	Automatiquement serré, efficace à la charge d'essai
Limitation de la vitesse	Efficace à la charge d'essai
Limiteur de course haut ou équivalent	Fonctionne
Limiteur de charge/moment	Efficacité non vérifiée faute de charge suffisante
Limiteur de pression	Correctement réglé
Verrouillage hydraulique sur les vérins (flèche, bras, balancier, déport)	Assuré
<u>MOUVEMENT D'ORIENTATION</u>	REALISE PAR UNE TOURELLE 360°
Frein ou dispositif équivalent	Efficacité suffisante lors des essais

Pelle hydraulique 12.3t

CONSTRUCTEUR : LIEBHERR

TYPE : A 904

CAPACITE : 12300 Kg

ANNEE : 2009

Dispositif d'immobilisation (transport)	Bon état apparent
<u>MOUVEMENT DE TRANSLATION</u>	ASSURE PAR DES PNEUMATIQUES
Frein de service	Efficacité suffisante lors des essais
Frein de stationnement	Efficacité suffisante
Sécurité de siège	Fonctionne
Feux de signalisation	Fonctionnent
<u>EQUIPEMENTS - OUTILS (GODET, PINCE, LAME, BENNE, DENT, DÉFONCEUSE, COMPACTEUR)</u>	GRAPPIN 5 DENTS
Structure - fixations - liaisons - axes	Voir observation
<u>DISPOSITIONS DIVERSES</u>	DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES
Tableau des charges	Mauvais état du tableau de charge
Consignes de sécurité	Apposées au poste de conduite
Masse et capacité des équipements	Identification absente ou illisible de la masse de l'équipement
Eclairage incorporé à l'appareil	Fonctionne
Identification - repère	Existe
Epreuves / essais avant mise ou remise en service	Non vérifié
<u>POSTE DE CONDUITE</u>	CABINE ELEVABLE
Accès	Correctement aménagé
Plancher	Sans défaut apparent
<u>ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE PARTICULIERS</u>	PRESENCE D'UN POSTE DE SAUVETAGE
Poste de sauvetage	Bon état, bon fonctionnement
<u>CHARPENTE SPÉCIFIQUE AU POSTE ÉLEVABLE</u>	METALLIQUE MECANO-SOUDEE
Mât, flèche, bras, ciseaux	Sans défaut apparent
<u>MECANISMES SPÉCIFIQUES AU POSTE ÉLEVABLE</u>	TECHNOLOGIE A CISEAUX
Vérins, moto-réducteurs, transmissions	Sans anomalie visible
Circuit hydraulique	Sans défaut apparent
Protection des organes mobiles	Correctement assurée sur organes accessibles
Protection cisaillement/écrasement	Existe, bon état apparent
<u>MOUVEMENTS CONCOURANT AU LEVAGE DU POSTE DE CONDUITE</u>	ASSUREE PAR DES VERINS HYDRAULIQUES
Frein	Efficace à la charge d'essai
Limitation de vitesse	Efficace à la charge d'essai
Limiteur de course ou équivalent	Fonctionne
Parachute ou dispositif équivalent	Non vérifié
<u>DISPOSITIONS DIVERSES</u>	CONSIGNES SPECIFIQUES POUR LE SAUVETAGE DE LA CABINE ELEVABLE
Consignes de sécurité au poste de sauvetage	Affichées